

**Arrêté du 16 février 2021 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Nouméa**

NOR : JUSB2105359A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Guylaine ALLIONE (BOSSION), greffière principale, en sa qualité de régisseuse titulaire à la cour d'appel de Nouméa.

Article 2

Monsieur David LA COURTILLAT, adjoint administratif principal, est, à la date de passation des comptes, nommé régisseur titulaire à la cour d'appel de Nouméa.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Nouméa, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 16 février 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par déléation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY

